

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

suppression

Question écrite n° 58038

## Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget, sur le renforcement de la compétitivité des entreprises qui est une absolue nécessité si l'on veut créer de l'emploi, et souhaite savoir pourquoi il entend reporter à 2016 la suppression de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés, initialement prévue en 2015. Dès lors qu'une baisse de l'imposition des bénéfices des entreprises a été annoncée, il serait plus cohérent de maintenir la suppression de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés dès 2015.

## Données clés

Auteur: M. Bernard Perrut

Circonscription: Rhône (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 58038 Rubrique : Impôt sur les sociétés Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>24 juin 2014</u>, page 5094 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)